



Harcèlement moral au travail

Par **Belline**, le **03/03/2014** à **10:41**

Bonjour

Je suis fonctionnaire depuis quelques années.

Depuis l'arrivée d'une collègue "pistonée", je subis des remarques, des insultes, des menaces, les congés ainsi que les horaires sont favorisés à cette personne, etc... et j'ai enregistré les conversations quand je sors du bureau.

J'ai prévenu la hiérarchie, et celle-ci m'a répondu que je devrai aller consulter un psy.

J'étais en maladie pour dépression et rien n'y change.

A savoir que la médecine du travail est de connivence avec la hiérarchie.

J'ai également eu une remarque dans mon dossier lors de l'entretien annuel.

Pourriez-vous m'informer si mon enregistrement peut me nuire comme le prétend ma supérieure ?

Avec mes sincères remerciements,

Belline

Par **LBasset**, le **04/03/2014** à **19:32**

bonsoir, non au contraire si vous avez un enregistrement c'est mieux et celui-ci reste personnel. Il faut vous saisir de plusieurs preuves

courrier d'éventuelles collègues, photocopie des favoritismes de congés, enregistrement, etc. le plus crédible reste l'enregistrement et l'appui de collègues, je vous conseille de faire profil bas et de monter un dossier en béton derrière leur dos, une fois cela fait, contacter le

service juridique du tribunal pour harcèlement moral , mais en aucun cas votre enregistrement peu vous nuire , si ils vous le réclame cela deviens de l'abus de pouvoir cordialement LB